

Image not found or type unknown



## Garde d enfant apres separation

Par **mymie79**, le **28/11/2009** à **20:05**

Bonjour,  
Je me separe de mon conjoint avec qui je ne suis ni pacse ni mariee.  
Il m'annonce qu il veut aller vivre a paris et enmener notre fille agee de 3 ans.  
Je ne suis pas d'accord avec son projet et me demande quels sont ses droits et devoirs.  
Peut il prendre notre fille de la sorte?  
merci de votre reponse.

Par **BEBEJJ**, le **29/11/2009** à **23:41**

Bonsoir.  
Avez vous un jugement fixant l'exercice du droit parental des 2 parents? Pas la peine d'être marié ni pacsé pour saisir le juge aux affaires familiales.  
L'enfant a-t-il été reconnu par les 2 parents?